Genève, le 27 novembre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE - Gestion durable des entreprises : le GEM salue un contre-projet recentré.

Le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) salue la révision du projet de loi fédérale sur la gestion durable des entreprises (LGDE) adopté par le Conseil fédéral comme contre-projet indirect à l'initiative « Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement ». Le texte reprend une large part des propositions formulées par le GEM lors de la consultation.

Lors de la consultation, le GEM avait défendu un principe clair : le droit européen, tel que simplifié par la directive Omnibus I, doit constituer un plafond afin d'éviter tout « Swiss finish », une double conformité inutile et un désavantage concurrentiel pour les entreprises établies en Suisse. Une telle compatibilité est impérative afin de renforcer la sécurité juridique et garantir un cadre crédible en matière de responsabilité environnementale et sociétale. La grande partie des entreprises suisses qui atteignent les seuils de la directive révisée subissent déjà l'effet extraterritorial du droit européen (notamment la CS3D et la CSRD). Le bon sens et le pragmatisme commandent qu'un groupe présent en Suisse et dans l'Union européenne puisse appliquer un seul référentiel, et non deux régimes concurrents. C'est la condition d'une place économique forte et prévisible.

Le GEM constate avec satisfaction que le Conseil fédéral a fait pour l'essentiel sien cet objectif.

Le projet corrige plusieurs points que le GEM jugeait excessifs :

- Surveillance : suppression des mesures structurelles (dessaisissement des organes, dissolution d'entreprises contrôlées), de la confiscation du gain et de l'exclusion des marchés publics.
- Responsabilité civile : renvoi au régime général de l'art. 41 CO plutôt qu'à une norme autonome. Absence de responsabilité pour le comportement des partenaires commerciaux. Pas de responsabilité fondée sur l'art. 55 CO pour les entreprises contrôlées. La prescription absolue de 20 ans et la règle imposant l'application du droit suisse (LDIP) sont abandonnées.
- Groupes et PME : exemption des filiales déjà couvertes par le dispositif de diligence de leur société mère. Les informations demandées aux fournisseurs de moins de 5000 emplois sont limitées à celles qui ne peuvent être raisonnablement obtenues autrement.
- Gouvernance du *reporting* : suppression de l'approbation contraignante du rapport de durabilité par l'assemblée générale et de la possibilité d'exiger une assurance raisonnable.

Toutefois le GEM relève que certaines dispositions continuent de s'écarter du droit européen ou de la pratique suisse. Elles devront être réexaminées par les Chambres fédérales. Tel est le cas notamment pour :

- Le financement de l'autorité de surveillance par une taxe annuelle prélevée auprès des entreprises, que la directive européenne ne prévoit pas ;
- Le maintien d'une règle spéciale sur la divulgation des moyens de preuve, alors que le code de procédure civile offre déjà les instruments nécessaires.

« *Le Conseil fédéral a entendu les entreprises : ce projet est nettement plus proche du droit européen que l'avant-projet. Il reste au Parlement à parachever ce travail pour que la Suisse dispose d'un cadre crédible, prévisible et sans Swiss finish. Nous sommes convaincus qu'un contre-projet équilibré est favorable aux intérêts de l'économie, qui se doit d'assumer une responsabilité sociale et environnementale raisonnable* » relève **François Rohrbach, Président du GEM**.

Le GEM réaffirme son soutien à un contre-projet crédible, qui demeure la meilleure réponse à une initiative allant bien au-delà des standards internationaux. Il s'engagera auprès des commissions parlementaires pour un texte garantissant un véritable *level playing field* avec l'UE.

Contacts presse :
Larissa Robinson, Secrétaire générale / Adam Baha, Secrétaire général adjoint
+41 58 715 32 99 - presse@gemonline.ch

À propos du GEM
Fondé en 1970, le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) représente 112 entreprises multinationales d'origine suisse et étrangère, dont les sièges sont situés en Suisse romande, principalement dans les cantons de Genève et de Vaud. Ses membres représentent près de 90'000 emplois directs et indirects, dont plus de 40'000 emplois directs dans la région.